Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil Municipal a été plutôt terne, les rapports que l'on devait discuter n'ont donné lieu à aucune discussion.

Cependant, comme certains rapports qui ne figuraient pas à l'ordre du jour ont été sujet à discussion nous reviendrons demain sur cette séance.

CHEZ LES TYPOS

Les typographes en grève se sont réunis vendredi matin, salle Lecrinier, rue du Fontenoy, 81, où, après avoir entendu les camarades Hamelin, délégué de la Fédération et Leplat, président de la section de Roubaix-Tourcoing, dans l'exposé de la situation, ont décidé, à l'unanimité, de continuer la grève à outrance jusqu'à satisfaction complète.

Aujourd'hui samedi, réunion et paiement des grévistes.

UNE NOUVELLE GREVE DE PAPETIERS

Vendredi, à midi, six demi-ouvriers, un ouvrier et six apprentis, de l'imprimerie Henri Legros, rue de l'Espérance, se sont mis en grève pour protester contre le renvoi d'un camarade.

A une heure [illegible] chez leur patron demandant de reprendre l'ouvrier congédié.

Le patron [illegible] reprendrait pas et qu'ils [illegible] se remettre en grève.

IL A PERDU SON PARAPLUIE

L'agent [illegible] Mercier a trouvé vendredi [illegible] un parapluie pour homme.

DOIGT FRACTURE

M. Henri Remi[illegible] ans, demeurant rue Sainte-[illegible] manutent[illegible] jeun[illegible] de Roubaix [illegible] main [illegible]

Un [illegible] cessé.

GREVES DE TISSERANDS

[illegible]

Mouvement social

Parti socialiste

[illegible] mardi prochain 5 juin, [illegible] « La Paix ».

[illegible]

AUX [illegible] DU PARTI. — [illegible] en passant [illegible] de carnets [illegible] législatives [illegible] les sommes [illegible] lai au bureau du Parti, à « La Paix ».

Le Comité compte sur la bonne volonté des camarades pour faire diligence dans la rentrée des fonds.

SYNDICAT DES [illegible]. — Le Syndicat [illegible] rue [illegible] au « [illegible] »

SYNDICAT [illegible] tue. [illegible]

[illegible] Palais des Nouveautés [illegible]

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

[illegible]

— Chez MM. [illegible] Emi[illegible] rant à Wattrelos [illegible] contusion [illegible]

10 jours de repos.

— A la [illegible] rue des [illegible] de la région [illegible]

10 jours de repos.

— Chez MM. [illegible] M. Pierre Robyn, 58 ans [illegible] Wattrelos [illegible] contusion [illegible] travaillant.

10 jours de repos.

— A la Société [illegible] lers de Roubaix [illegible] voisin, 2? ans, [illegible] rant à [illegible] s'est fait une [illegible] poste [illegible]

10 jours de repos.

— Chez MM. [illegible] M. Oscar Delahou[illegible], 23 ans, teinturier, demeurant rue de Croix, 2?, s'est fait une contusion lombaire en [illegible] devant une pièce de tissus.

10 jours de repos.

— Au même établissement, M. Guillaume Dewaele, 28 ans, teinturier, demeurant à Croix, rue Hoche, 12, a eu le pouce gauche contusionné en levant un poids.

12 jours de repos.

— Chez M. Victor Bulteau, M. Arthur Bontart, 22 ans, charretier, demeurant rue Daubenton, cour Demeester, 3, fracture du deuxième métatarsien, son cheval lui ayant marché sur le pied.

[illegible] jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici les relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois de mai 1904 : soie 12 colis, 1.066 kilos ; laine peignée, 10.521 colis, 121.137 kilos ; laine filée, 3.375 colis, 404.905 kilos ; laines diverses et blousses, 1.539 colis, 164.565 kilos ; coton, 999 colis, 105.774 kilos. Total : 16.436 colis pesant 1.917.685 kilos.

Marché à terme : 25.597 kilos.

Dé[illegible] : 83 1/2 opérations.

Titrage : 1.501 1/2 opérations.

Mouvement du mois de mai 1905 : soie 35 colis, 3.101 kilos ; laine peignée, 14.100 colis, 1.663.087 kilos ; laine filée, 2.735 colis, 32?.0?? kilos ; laines diverses et blousses, 1260 colis, 13?.?08 kilos ; coton 1.67? colis, 17?.?39 kilos. Total : 19.90? colis, 2.?55.93? kilos.

Marché à terme : 36.?12.

[illegible] 1/2 opérations.

[illegible] 1/2 opérations.

Mouvement du mois de mai 1906 : Soie 37 colis [illegible]

[illegible]

Que risque-t-on ?

Si
Si (Voir en dernière page
Si Que risque-t-on ?

ÉTAT CIVIL

[illegible]

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS — TOURCOING

AVIS AUX VOYAGEURS

[illegible] principal la visite en douane des voyageurs et des bagages amenés par les trains de Belgique, via Mouscron.

Pendant [illegible]

A L'EXPOSITION

[illegible]

LA XXXII FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE

Arrivée de M. Cardot. — Les entrées de la Fête Fédérale. — Distribution des brassards. — Bureau du jury.

[illegible]

et, étant les plus éloignées de la ville, elles seront certainement moins encombrées.

Pour arriver plus facilement au terrain de fête sans être gêné par les cortèges officiels, le public aura intérêt à se rendre sur le terrain de fête par la rue du Chêne-Houpline.

DISTRIBUTION DES BRASSARDS

Les brassards seront distribués aujourd'hui samedi, de 1? heures à 2 heures, sans interruption :

1. Aux membres du Comité d'organisation (brassards tricolores).
2. Aux membres des différents sociétés (brassards rouges et blancs).
3. Aux délégués des différentes sociétés (brassards bleus et blancs).

Les personnes intéressées sont extrêmement priées de se présenter.

BUREAU DU JURY

Le bureau du jury des concours de la XXXIIe fête fédérale de gymnastique s'est réuni, vendredi soir, à 9 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Audemars. Diverses questions ont été envisagées, mais il s'est agi principalement de la répartition de la besogne entre les présidents et vice-présidents des jurys.

TENTATIVE DE SUICIDE

Alphonse Delesture, 30 ans, demeurant 41, rue de Roncq, domestique chez M. Desmettre, marchand de charbons, ne jouit pas de toutes ses facultés mentales. Depuis environ 6 mois, il était poursuivi d'idées noires qui, finalement, l'amenèrent à vouloir mettre fin à ses jours.

Mardi dernier, il quitta son domicile et toutes les recherches faites par sa mère pour le retrouver demeurèrent vaines.

Hier matin, vers 7 heures, Alphonse Delesture [illegible] du Pont National.

Des passants, témoins de cette tentative, se [illegible] et parvinrent à tirer [illegible] de sa périlleuse position.

[illegible] Delesture fut conduit en voiture à l'hôpital [illegible]

BUREAUX MUNICIPAUX

[illegible]

PEU COMMODE EPOUSE

[illegible]

GRAVE ACCIDENT

[illegible]

REUNION DE COMMISSION

[illegible]

LE CONCOURS DE TIR

[illegible]

[illegible] lundi à midi.

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE

[illegible] du bureau de bienfaisance [illegible] de la fête [illegible] de l'arrivée du [illegible] de la République en notre ville, [illegible] médicales du dimanche et [illegible] n'auront pas lieu.

CONTRIBUABLES A VOS POCHES

[illegible] de la contribution sur les chevaux, voitures, billards et vélocipèdes, revêtus des formalités prescrites par la loi, seront mis en recouvrement à partir de dimanche [illegible]

LA PREVOYANCE

L'administration de la Prévoyance fait un [illegible] appel aux sociétaires en vue de l'arrivée du Président de la République et du Ministre de la Guerre, le dimanche 3 et le lundi 4 juin, à l'effet de former la haie au passage du cortège, ce qui sera du reste un avantage pour les sociétaires qui, par ce moyen, seront [illegible] pour bien voir le défilé.

Réunion le dimanche à deux heures et demie très précises, et le lundi à neuf heures trois quarts, rue Carnot.

La société occupera le numéro 28.

Le président,
Delphin DUMORTIER.

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX

La commission instituée en exécution des lois des 3 juillet 1877 et 27 mars 1906 et du décret du 2 août 1877, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Tourcoing, sur la place Thiers, le 8 juin, à deux heures du soir, et les 9, 11, 12 et 13 juin, à sept heures du matin.

Les chevaux, juments, mulets et mules ayant l'âge minimum fixé par la loi (5 ans pour les chevaux et juments, 3 ans pour les mulets et mules), devront être présentés à la commission.

Les propriétaires qui ne pourraient venir eux-mêmes devant la commission, devront faire présenter leurs animaux par des personnes en mesure de fournir toutes les explications désirables.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1. Les juments en état de gestation constatée par certificats de saillie appuyés de l'affirmation de deux témoins et de la déclaration du maire, et les juments suitées d'un poulain, ou notoirement reconnues comme consacrées à la reproduction. Cette dernière condition ne sera admise que sur le témoignage de deux propriétaires possédant des chevaux, juments, mulets, ou mules compris dans le classement.

2. Les animaux qui ont été réformés lors des classements antérieurs, en raison de tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure, ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée.

Les chevaux et mulets ajournés l'an dernier doivent être présentés à la commission de classement.

Tous les animaux réformés ont, d'ailleurs, été indiqués comme tels par les officiers présidents des commissions de classement, avant mentionné antérieurement, sur les registres de déclaration ou liste de recensement du mois de janvier [illegible] a précédé chacun de ces classements.

Les propriétaires qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà refusés définitivement ou réformés antérieurement aux lieu et place d'autres animaux aptes au service, pourront être déférés aux tribunaux, conformément à l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877 et condamnés à une amende de 50 à 2.000 francs.

Le président de la commission peut, à cet effet, requérir la gendarmerie de dresser procès-verbal.

Nota. — Les intéressés sont invités à faire connaître à la mairie dans le plus bref délai les changements survenus depuis la dernière déclaration.

LEURS RENTES

[illegible]

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

BAINS MUNICIPAUX. — [illegible]

ÉTAT CIVIL

[illegible]

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

[illegible]

LEERS

[illegible]

MOUVAUX

[illegible] CONSEIL MUNICIPAL. — Mardi [illegible]

[illegible]

VISITE DE LA COMMISSION D'HYGIENE. — [illegible]

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine, 7.95 ; Bureau, 16.35. 1696-4.

LILLE

CHEZ LES TYPOS

Situation stationnaire pour la grève des ouvriers du Livre.

Hier matin l'émargement eut lieu comme d'habitude, le soir à six heures, la réunion habituelle.

Masson préside et commence la réunion en disant que l'imprimerie coopérative s'est augmentée d'un client qui assure, au minimum, 12.000 francs d'imprimés par an ; il parle de la façon de recruter les ouvriers de cette coopérative ; il dit aussi que la résistance ouvrière est indispensable, car plus longtemps la grève durera, plus l'imprimerie aura de clients, les commerçants étant de plus en plus mécontents de ce que leurs imprimeurs ne peuvent plus les fournir à cause de la grève.

Les clients s'en vont, dit Masson, et ils ne reviendront pas dans les ateliers des patrons qui résistent, ils auront la certitude d'être bien servis par l'imprimerie coopérative, qui, donnant la journée de neuf heures et, d'accord avec le syndicat, sera à l'abri de toute grève future.

Masson est très applaudi.

Hamelin parle d'une combinaison qui a été offerte à Masson, et ne voulant pas commettre d'indiscrétion, il ne peut dire qu'une chose, c'est que la future imprimerie pourrait, dès le début, concurrencer les plus importantes imprimeries lilloises.

Masson annonce ensuite qu'il a reçu un chèque de 10.000 francs pour payer les grévistes, il parle de la puissance de la Fédération du Livre et de la régularité qui préside à l'envoi des fonds.

L'orateur dit que la réunion de demain aura lieu le matin à onze heures et la paie à quatre heures et demie.

Rien n'est négligé, dit Masson, pour que les grévistes soient payés en temps et en heure, et il en sera de même toutes les semaines, tant que durera la grève. Il se pourrait que les patrons veuillent encore lutter, mais, forcément, les ouvriers auront satisfaction puisque pas un seul ne veut reprendre le travail.

L'orateur explique [illegible] que la semaine prochaine [illegible] seront augmentés [illegible] par eux sera [illegible] travaillent.

[illegible] les ouvriers du Livre [illegible]

[illegible] Vive la grève ! Vive [illegible] Vivent les [illegible]

[illegible]

PROCES VERBAUX POUR VOL

[illegible]

LE DRAME DE FIVES

[illegible]

UNE VIEILLE AFFAIRE

[illegible]

DYSPEPSIE

M. CELESTIN [illegible] [illegible]

MIGRAINES, SOMMEIL IRRÉGULIER, PERTE D'APPÉTIT, FAIBLESSE ET ATROCES SOUFFRANCES SONT TERMINÉS PAR

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

LE REMÈDE UNIVERSEL CONTRE LES MALADIES DE L'ESTOMAC ET DU FOIE.

Mme E. Lericque, 11, Rue St-Hilaire, Senlis (Oise), déclare qu'il y a six ans elle fut complètement guérie de migraines atroces et des insomnies qui en résultaient, malaises qui provenaient de désordres de l'estomac. Dès lors, sa santé n'a jamais cessé d'être excellente.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

L'UNION FAIT LA FORCE

Dans la soirée de jeudi, Théophile Crave, 20 ans, mineur, Pierre Crave, 22 ans, son frère, manœuvre de maçon, Paul Kemplaire, 18 ans, varouleur, rue Bel-Air, cour Trettel, ont assailli un gamin de 1? ans, Fleury Galle.

Un procès-verbal a été dressé à leur charge pour coups et blessures.

IL FAUT BIEN VIVRE CEPENDANT

Dans la matinée d'hier, deux agents ont arrêté sous l'inculpation de vagabondage, un nommé Auguste Michel, 35 ans, originaire de Saint-Omer, employé de commerce, au moment où il demandait un morceau de pain à la porte de la caserne du 19e chasseurs.

Interrogé, il déclara revenir de Belgique où, après avoir cherché vainement du travail, il avait dû se livrer au dangereux métier de fraudeur, qui lui rapporta une dizaine de condamnations.

Ne possédant ni ressources, ni domicile, il fut déféré au parquet dans l'après-midi, où il est certain de ne pas mourir de faim, pendant quelques jours au moins.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

La lettre ouverte que notre syndicat a adressée, par voie de presse, à MM. les patrons des magasins et établissements commerciaux de Lille, — lettre par laquelle nous sollicitions pour tous les employés la faveur d'un jour de congé le lundi de la Pentecôte, — a été accueillie favorablement par un certain nombre de maisons importantes.

Les patrons de ces maisons ont adhéré pleinement à notre proposition et nous ont écrit directement pour nous informer qu'ils accordaient congé le lundi de la Pentecôte à leur personnel employé.

Nous ne pouvons que remercier vivement ces messieurs en les assurant que nous leur saurons gré de leur spontanée bienveillance.

Il serait souhaitable que cet exemple fût suivi par l'unanimité des patrons lillois. C'est d'ailleurs le vœu exprimé par quelques maisons qui ont acquiescé à notre demande. Et nous sommes persuadés que les intérêts généraux du commerce local ne subiraient aucun préjudice d'une semblable mesure généralisée.

Ce sont certains patrons eux-mêmes qui nous ont exposé que rien ne s'opposait cette année à la fermeture des magasins le lundi de la Pentecôte.

Les étrangers qui d'ordinaire se rendaient à Lille pour les fêtes de la Pentecôte, se rendront cette fois à [illegible] qui se tient [illegible]

Si le commerce [illegible] peut espérer un peu de mouvement [illegible] et la [illegible] transports [illegible] fêtes en l'honneur du Président de la République.

Dans ces conditions, le patronat lillois voudra [illegible] et imposer [illegible] de tenir ouverts [illegible] de faire des [illegible] Nous pensons [illegible] les patrons comprendront [illegible] printemps, [illegible] employés [illegible] collaborateurs [illegible] généreuse initiative [illegible]

La Commission administrative.

LES ROSATI DE FLANDRE

[illegible]

JEUNE FANFARE LES TRAVAILLEURS

[illegible]

PALAIS D'ETE

[illegible]

Jeudi 31 mai, vendredi 1er et samedi 2 juin

LA LOIE FULLER

Cinéma gratis tous les jours Galeries Lilloises

UNE BOISSON ECONOMIQUE

[illegible] Ricqlès [illegible] Ricqlès [illegible] Ricqlès [illegible] 2?27-4

LA HERNIE GUERIE
par le bandage Electro-Médical MARIE Frères

[illegible]

ELECTRO MEDICAL [illegible] MM. MARIE Frères [illegible] à Paris. [illegible] L'APPLICATION [illegible] BANDAGE ELECTRO-MEDICAL [illegible]

LILLE, [illegible] samedi 2, dimanche 3 et lundi 4 juin, Hôtel du Commerce, 16, rue de Béthune.
ROUBAIX, mardi 5 juin, Hôtel Ferraille.
HALLUIN, mercredi 6, Hôtel du Cerf.
TOURCOING, jeudi 7, Hôtel du Cygne.
HENIN-LIETARD, le 8, Hôtel des Voyageurs.
CARVIN, samedi 9 juin, Hôtel Laloux.
St-AMAND-LES-EAUX, le 10, H. de France.
SECLIN, lundi 11, Hôtel des Voyageurs.
VALENCIENNES, mardi 12 juin, Hôtel du Commerce.
CONDE-SUR-ESCAUT, le 13, Hôtel du Chevreuil.
SOMAIN, jeudi 14, Hôtel de la Gare.
HIRSON, vendredi 15 juin, Hôtel de la Poste.
VERVINS, samedi 16, Hôtel du Cheval-Noir.
FOURMIES, dimanche 17 juin, Grand Hôtel.
MAUBEUGE, lundi 18, Hôtel de l'Univers.
HAUMONT, mardi 19 juin, Hôt. de France.
CEINTURES pour MALADIES du VENTRE.
2538-4

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, pratique toujours les prix les plus modérés ; elle n'admet pas les rabais dangereux qui l'obligeraient à sacrifier la qualité aux prix. Son principe est de demander au commerce, largement entendu et exercé, la juste rémunération qu'un commerce restreint et tendu lui refuserait.
1991-4